



VILLE DE
Colombiers

Mairie de Colombiers
Carrefour des Droits de l'Homme
34440 Colombiers
04 67 11 86 00
contact@ville-colombiers.fr
www.ville-colombiers.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLOMBIERS

Séance du 15/09/2025

Délibération n° 2025/5/56/DM

En exercice : 19

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

DENOMINATION DE VOIES

Date de la convocation : 08/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

Conseillers Municipaux Présents : Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, François BESSIÈRE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT,

Conseillers Municipaux Absents excusés : Mme Marion MONTESINOS, M. RIGATTIERI Pascal, M. Franck GIRBEAU

Secrétaire de Séance : M. Jean-François BOUSQUET

LE MAIRE,

Depuis le 1^{er} janvier 2020, une « base Adresse Nationale » a été créée et constitue la pierre angulaire de la réutilisation des adresses. Il convient par conséquent, de procéder à la dénomination des voies situées dans les différents Domaines de la Commune rendue nécessaire aux habitants pour leur domiciliation administrative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

DENOMME les Domaines ainsi qu'il suit :

* La Martine : Domaine de la Martine et Impasse de la Martine

REÇU EN PREFECTURE
le 19/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2134 00815-2025 0915-DEL2025_5_5

* La Roussille : Chemin de la Roussille

* Mailhac : Campagne de Mailhac

* L'Etang : Chemin de L'Etang

MODIFIE l'intitulé des adresses suivantes :

RN113 = Modifier en RD609
(la Lapinière et Sup Caro)

Centre Commercial Ouest = Centre Commercial du Chai

Centre Commercial Est = Centre Commercial de la Domitienne

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 15/09/2025

Le Secrétaire de séance

Jean-François BOUSQUET



Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Alain CARALP



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr
- transmis au représentant de l'État, le

REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2134 00815-20250915-DEL2025_5_5